



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.03.2014 Bulletin 2014/12

(51) Int Cl.:
A47G 25/06 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **13184832.7**

(22) Date de dépôt: **17.09.2013**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **18.09.2012 FR 1258750**

(71) Demandeur: **Paperflow**
59260 Lezennes (FR)

(72) Inventeur: **Hossaert, Pascal**
59130 LAMBERSART (FR)

(74) Mandataire: **Parzy, Benjamin Alain et al**
Cabinet Boettcher
16, rue Médéric
75017 Paris (FR)

(54) **Portemanteau autonome**

(57) L'invention est relative à un portemanteau (1) comportant un piètement (2), une structure de support (3) s'étendant depuis le piètement pour recevoir une tête comportant des moyens de réception de manteaux. Selon l'invention, les moyens de réception des manteaux comportent une traverse (4) horizontale portée en extrémité de la structure de support, le portemanteau étant équipé d'une paroi courbe (10) cylindrique à génératrice verticale s'étendant depuis la tête vers le piètement, et qui s'étend pour embrasser la traverse de sorte à cacher de la vue des manteaux qui y seraient suspendus, au moins selon un angle de vue donné.

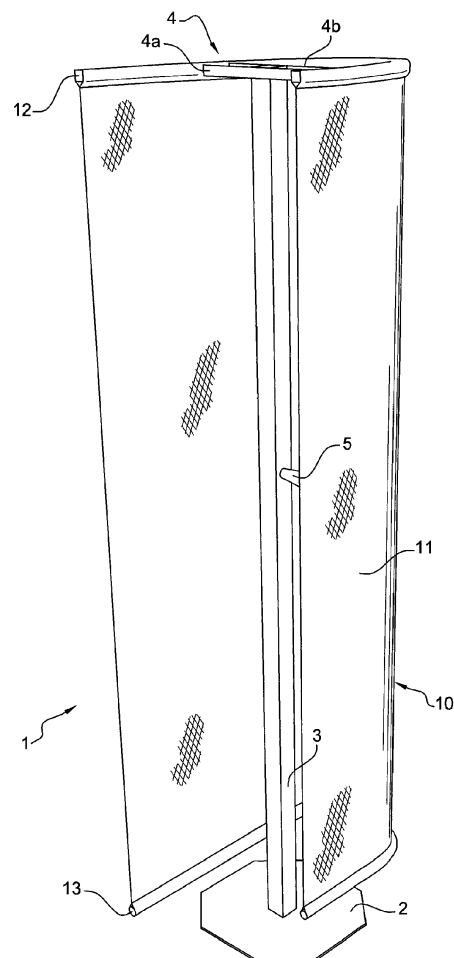


Fig. 1

Description

[0001] L'invention concerne un portemanteau autonome, c'est-à-dire comportant un piètement pour son installation dans une pièce, sans aucune liaison ou appui sur un mur ou sur une paroi.

ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE DE L'INVENTION

[0002] On connaît des portemanteaux de forme classique dits perroquets comportant un piètement, un montant, et une tête comprenant divers crochets. De tels portemanteaux, traditionnellement en bois travaillé (crochets et piètement cintrés, montant tourné) sont déclinés dans des versions plus modernes, par exemple en métal. Cependant, lorsqu'un tel portemanteau est chargé de manteaux, ces derniers dénaturent quelque peu la décoration de la pièce dans laquelle le portemanteau est installé. On peut bien sûr prévoir une cloison derrière laquelle le portemanteau est disposé, permettant ainsi de cacher les manteaux. Cependant, l'installation d'une telle cloison n'est pas toujours possible

OBJET DE L'INVENTION

[0003] L'invention a pour objet un portemanteau esthétique et discret, permettant de cacher au moins partiellement les manteaux qu'il porte.

PRESENTATION DE L'INVENTION

[0004] En vue de la réalisation de ce but, on propose un portemanteau comportant un piètement, une structure de support s'étendant depuis le piètement pour recevoir une tête comportant des moyens de réception de manteaux. Selon l'invention, les moyens de réception des manteaux comportent une traverse portée en extrémité de la structure de support, le portemanteau étant équipé d'une paroi s'étendant depuis la tête vers le piètement, et qui s'étend pour embrasser la traverse d'un côté de celle-ci de sorte à cacher de la vue des manteaux qui y seraient suspendus, au moins selon un angle de vue donné, tout en laissant l'accès à la traverse de l'autre côté de celle-ci.

[0005] Ainsi, la paroi permet de cacher au moins partiellement les manteaux, tout en étant solidaire du portemanteau, de sorte que celui-ci peut être disposé assez librement dans la pièce sans que son esthétique ne souffre trop de l'accrochage des manteaux.

[0006] Par paroi, on entend un élément mince de surface suffisamment importante pour cacher substantiellement les manteaux, au moins selon un angle de vue donné. Le cas échéant, la paroi comporte des éléments de raidissement et/ou de mise en forme, en particulier si la paroi est réalisée en tissu.

[0007] Selon un premier mode particulier de réalisation de l'invention, la structure comporte un unique montant central, la traverse comportant deux longerons s'éten-

dant de part et d'autre de ce montant central et la paroi courbe étant solidarisée aux extrémités de la traverse.

[0008] La traverse pourra comporter un ou plusieurs longerons parallèles, et pourra être équipée ou non de crochets.

[0009] Selon un deuxième mode particulier de réalisation de l'invention, la structure comprend deux montants parallèles qui forment avec la traverse une structure en Π , la paroi étant solidarisée aux montants.

PRESENTATION DES FIGURES

[0010] L'invention sera mieux comprise à la lumière de la description qui suit de modes particuliers de réalisation de l'invention, en référence aux figures des dessins annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un portemanteau à montant central selon un mode particulier de réalisation de l'invention ;
- la figure 2 est une vue en perspective selon un autre angle de vue du portemanteau de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue de dessus agrandie du portemanteau des figures 1 et 2 ;
- La figure 4 est une vue de côté du portemanteau des figures 1 à 3, portant un manteau et un parapluie ;
- la figure 5 est une vue en perspective d'un portemanteau à double montant selon un autre mode particulier de réalisation de l'invention ;
- la figure 6 est une vue en perspective selon un autre angle de vue du portemanteau de la figure 5 ;
- la figure 7 est une vue de dessus agrandie du portemanteau des figures 5 et 6 ;
- la figure 8 est une vue en perspective d'un portemanteau selon un troisième mode particulier de réalisation de l'invention.

DESCRIPTION DETAILLEE DE MODES PARTICULIERS DE REALISATION DE L'INVENTION

[0011] En référence tout d'abord aux figures 1 à 4, et selon un premier mode particulier de réalisation de l'invention, le portemanteau 1 illustré comporte un piètement 2 en extrémité inférieure d'une structure support prenant ici la forme d'un montant central vertical 3 qui porte à son extrémité supérieure une traverse 4 horizontale comportant ici deux longerons 4a, 4b parallèles fixés sur le montant de part et d'autre de celui-ci. Les longerons de la traverse sont ici aptes à recevoir le crochet d'un cintre. Le montant central 3 porte ici un doigt 5 pour recevoir des parapluies ou des sacs.

[0012] Le portemanteau 1 comporte une paroi 10, comprenant ici une toile 11 tendue entre un arceau supérieur 12 et un arceau inférieur 13 qui sont enfilés dans des goussets ménagés aux extrémités de la toile 11. La paroi est courbe et présente une forme générale cylindrique à génératrice verticale. L'arceau supérieur 12 est solidarisé aux extrémités des longerons 4a, 4b de ma-

nière à embrasser la traverse 4 et cacher, au moins selon certains angles de vues, les manteaux et objets accrochés au portemanteau de l'invention. Bien sûr, la paroi préserve un accès à la traverse 4. Ici, et comme cela est visible à la figure 3, la paroi comporte une partie courbe de laquelle s'étendent deux ailes parallèles, dont l'une est plus longue que l'autre.

[0013] Dans le mode de réalisation illustré, l'arceau inférieur 13 n'est pas fixé à la structure pour dégager entièrement l'espace entre la paroi et la structure. L'arceau inférieur sert alors de lest pour maintenir la toile 11 tendue.

[0014] Selon un deuxième mode de réalisation illustré aux figures 5 à 7 sur lesquelles les références des éléments communs ont été augmentées d'une centaine, le portemanteau 101 illustré comporte un piètement 102 en extrémité inférieure d'une structure support 103 comportant deux montants 103a, 103b qui sont reliés à leur extrémité supérieure par une traverse 104 pour former un Π . Ici, la traverse porte des crochets 105 pour l'accrochage de manteaux ou de cintres. Les montants 103a, 103b portent d'autres crochets 105 pour recevoir des accessoires tels qu'une écharpe ou un chapeau, et portent également des cerclages 106 pour recevoir des parapluies au pied des montants.

[0015] Le portemanteau 101 comporte une paroi courbe 110, comprenant ici une toile 111 tendue entre un arceau supérieur 112 et un arceau inférieur 113. La paroi est courbe et présente une forme générale cylindrique à génératrice verticale. L'arceau supérieur 112 et l'arceau inférieur 113 sont solidarisés aux extrémités supérieures des montants 103a, 103b de manière à embrasser la traverse 104 et cacher, au moins selon certains angles de vues, les manteaux et objets accrochés au portemanteau de l'invention. Ici, et comme cela est visible à la figure 7, la paroi courbe 110 comporte ici deux ailes perpendiculaires reliées par une portion arrondie. On remarquera que le bord extérieur du piètement 102 reprend la forme en courbe de la paroi 110.

[0016] Dans un troisième mode particulier de réalisation illustré à la figure 8, le portemanteau 201 combine des caractéristiques du premier mode, à savoir la paroi 210, avec sa partie courbe et ses deux ailes parallèles, à la structure de support en Π du deuxième mode, avec des montants 203a, 203b reliés par la traverse 204. Ici, l'arceau supérieur 212 est solidarisé aux extrémités de la traverse 204, tandis que l'arceau inférieur 213 est solidarisé aux montants 203a, 203b.

[0017] Dans les trois modes de réalisation décrits, la paroi permet de dissimuler substantiellement les manteaux suspendus à la traverse, de sorte à rendre le portemanteau plus discret. La paroi peut par ailleurs former le support d'impression de décors, de messages, ou de publicités.

[0018] L'invention n'est pas limitée à ce qui vient d'être décrit, mais englobe au contraire toute variante entrant dans le cadre délimité par les revendications. En particulier, bien que la paroi comprend une toile tendue, on

pourra utiliser toute autre type de paroi, comme une feuille de plastique ou un contreplaqué cintré. La structure pourra être réalisée en tout matériau (métal, bois...).

[0019] Bien que dans les exemples illustrés, la paroi comporte une partie courbe terminée par deux ailes rectilignes, elle pourra être de toute autre forme du moment qu'elle embrasse la traverse pour la cacher et cacher les manteaux qui y sont suspendus, au moins selon un certain angle de vue.

[0020] En outre, on pourra profiter de la présence de la structure support, de la traverse et de la paroi pour fixer divers accessoires, tels que par exemple un éclairage.

Revendications

1. Portemanteau (1 ; 101 ; 201) comportant un piètement (2 ; 102), une structure de support (3, 103) s'étendant depuis le piètement pour recevoir une tête comportant des moyens de réception de manteaux, **caractérisé en ce que** les moyens de réception des manteaux comportent une traverse (4 ; 104 ; 204) horizontale portée en extrémité de la structure de support, le portemanteau étant équipé d'une paroi (10 ; 110 ; 210) s'étendant depuis la tête vers le piètement, et qui s'étend pour embrasser la traverse d'un côté de celle-ci de sorte à cacher de la vue des manteaux qui y seraient suspendus, au moins selon un angle de vue donné, tout en laissant accès à la traverse de l'autre côté de celle-ci.
2. Portemanteau selon la revendication 1, dans lequel la structure support comporte un unique montant central (3) et la traverse comprend deux longerons (4a, 4b) fixés de part et d'autre du montant central.
3. Portemanteau selon la revendication 1, dans lequel la structure support comporte deux montants parallèles (103a, 103b ; 203a, 203b) reliés par la traverse pour former un Π .
4. Portemanteau selon la revendication 1, dans lequel la paroi courbe (10 ; 210) est solidarisée aux extrémités de la traverse (4 ; 204).
5. Portemanteau selon la revendication 1, dans lequel la paroi courbe (110 ; 210) est solidarisée à la structure support (103, 203).
6. Portemanteau selon la revendication 1, dans lequel la paroi comporte une toile (11 ; 111 ; 211) maintenue tendue entre deux arceaux (12, 13 ; 112, 113 ; 212, 213).
7. Portemanteau selon la revendication 6, dans lequel la paroi (10) est solidarisée au reste du portemanteau uniquement par l'arceau supérieur (12), l'ar-

ceau inférieur formant un lest pour maintenir la toile tendue.

8. Portemanteau selon la revendication 6, dans lequel la paroi (210) est solidarisée au reste du portemanteau uniquement par l'arceau supérieur (112 ; 212) et par l'arceau inférieur (113 ; 213).

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

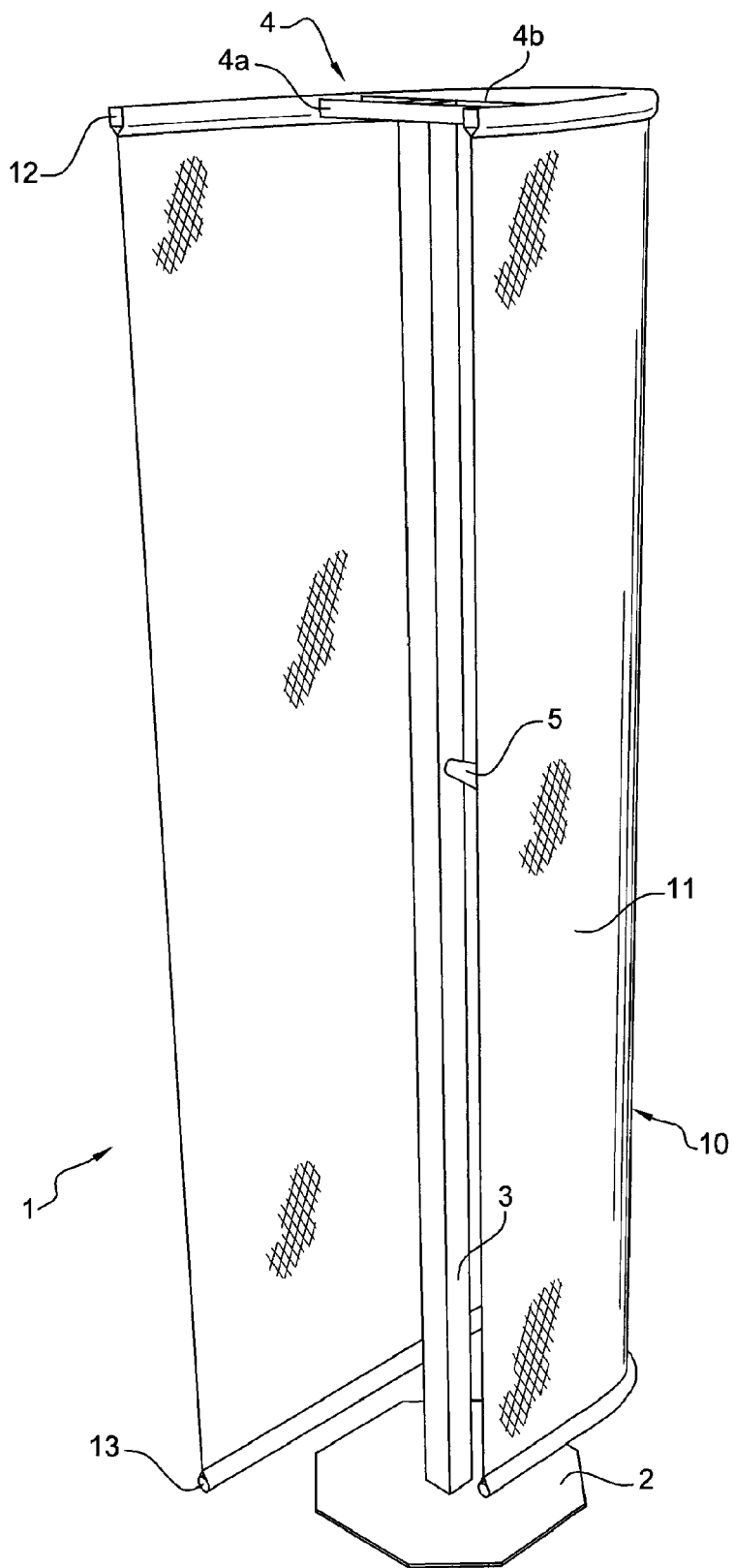


Fig. 1

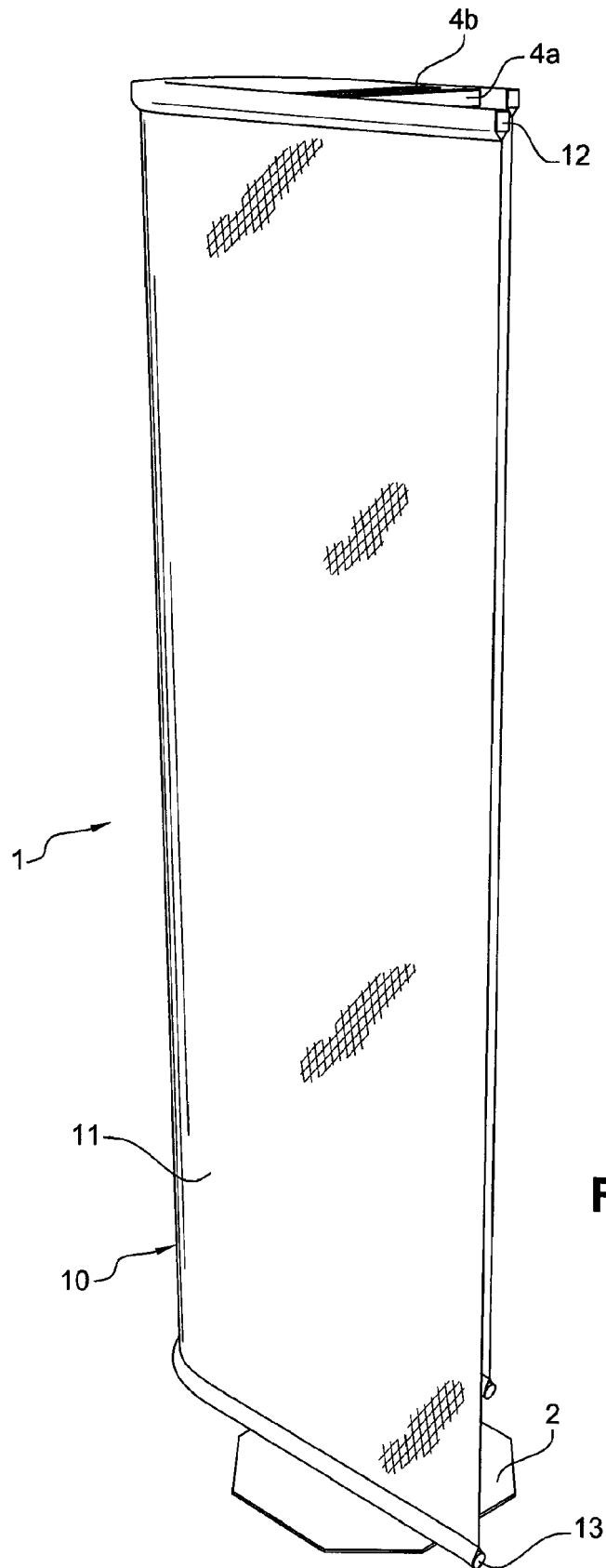


Fig. 2

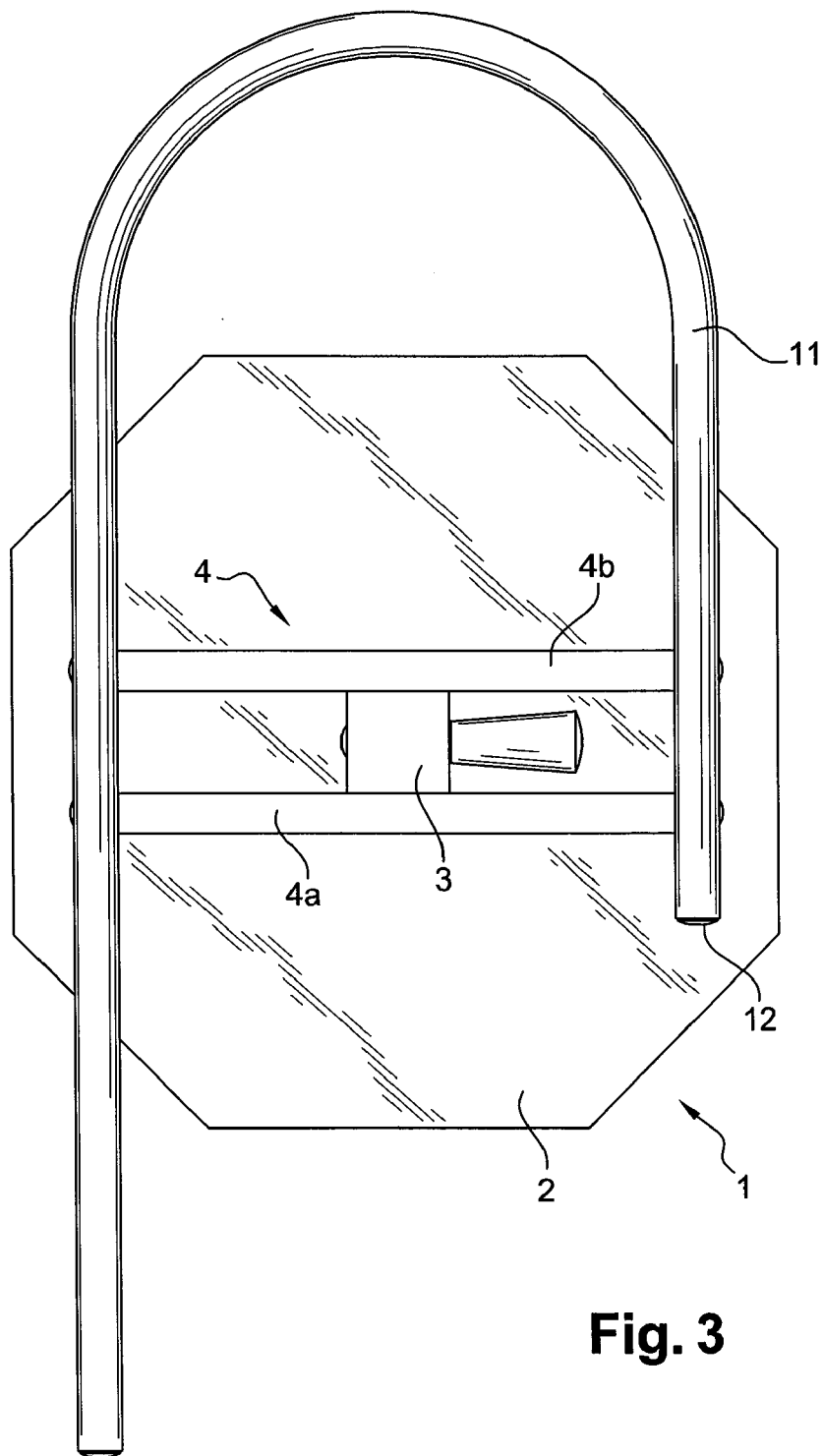
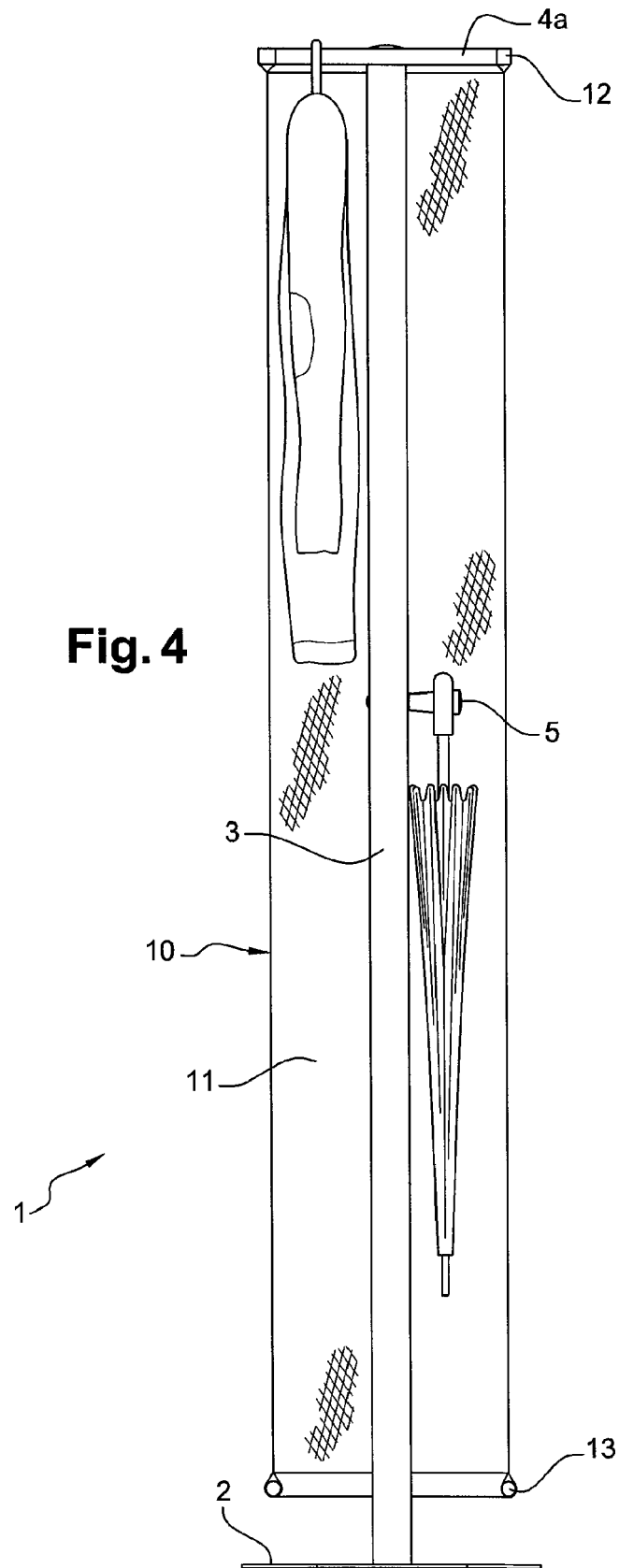
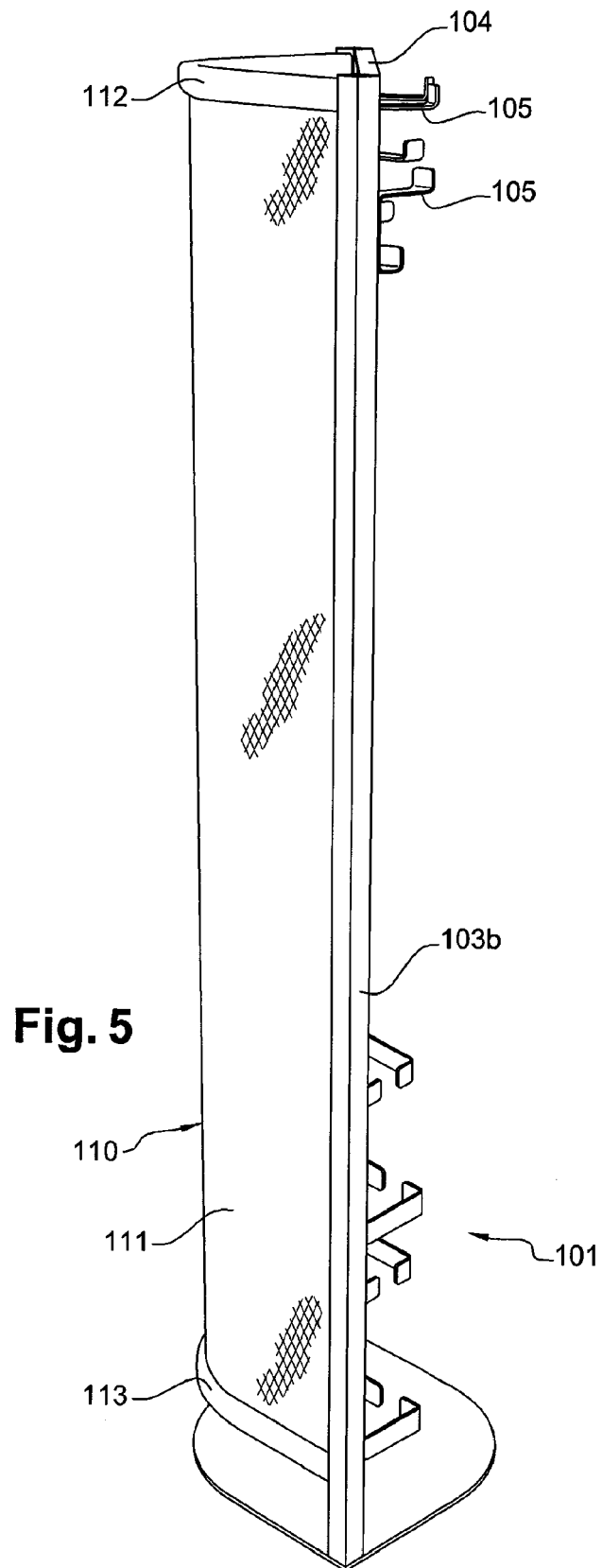
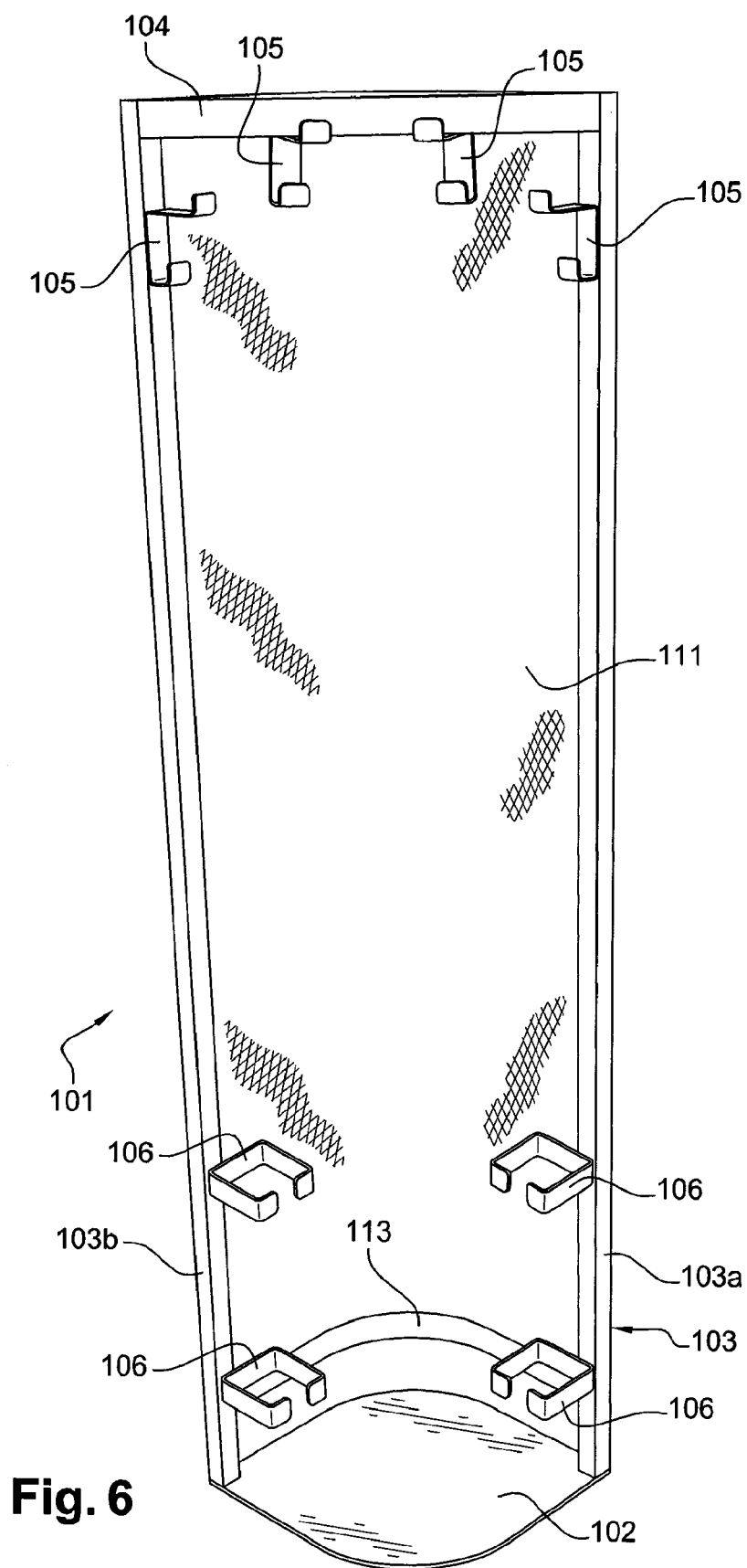


Fig. 3







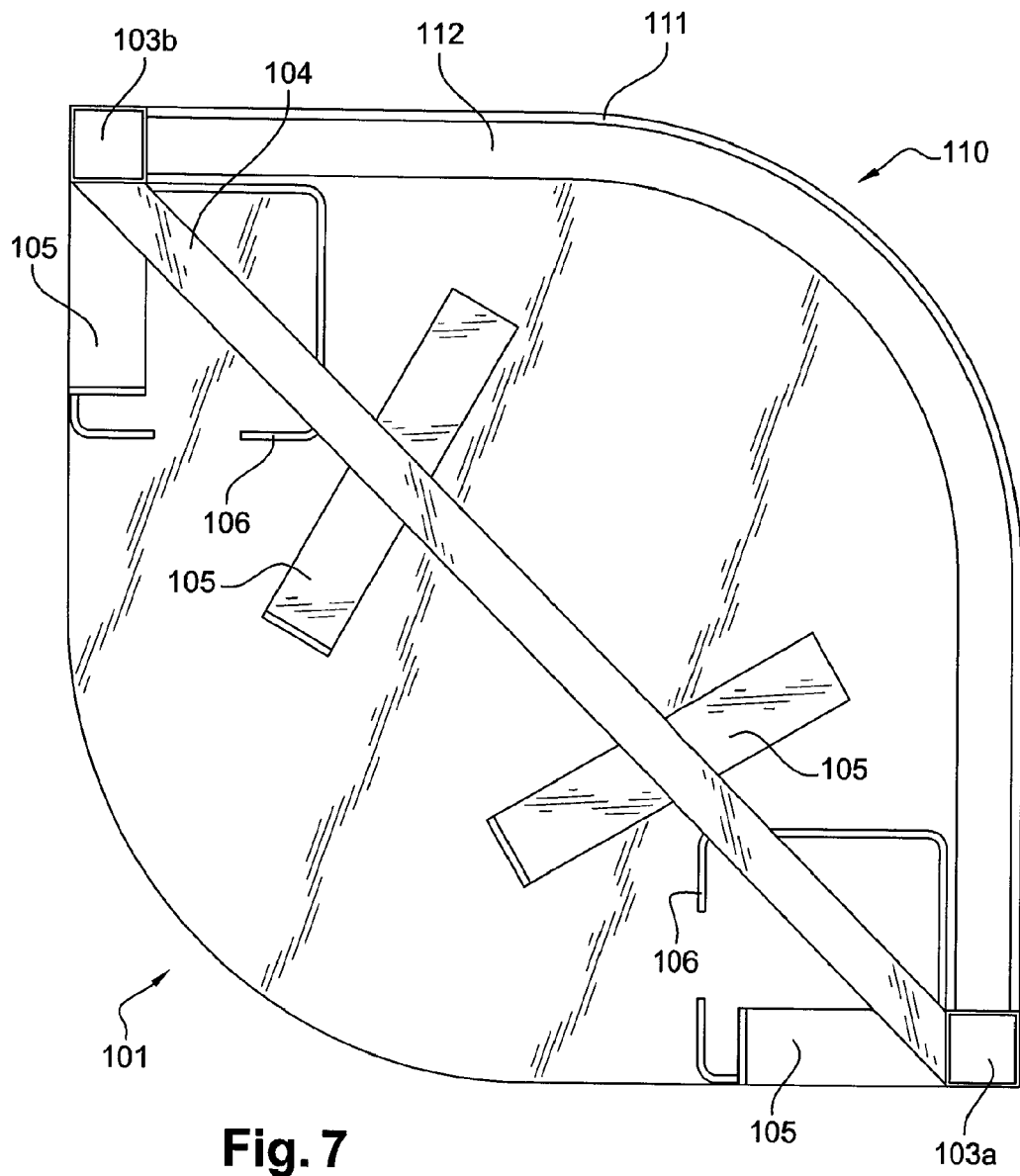


Fig. 7

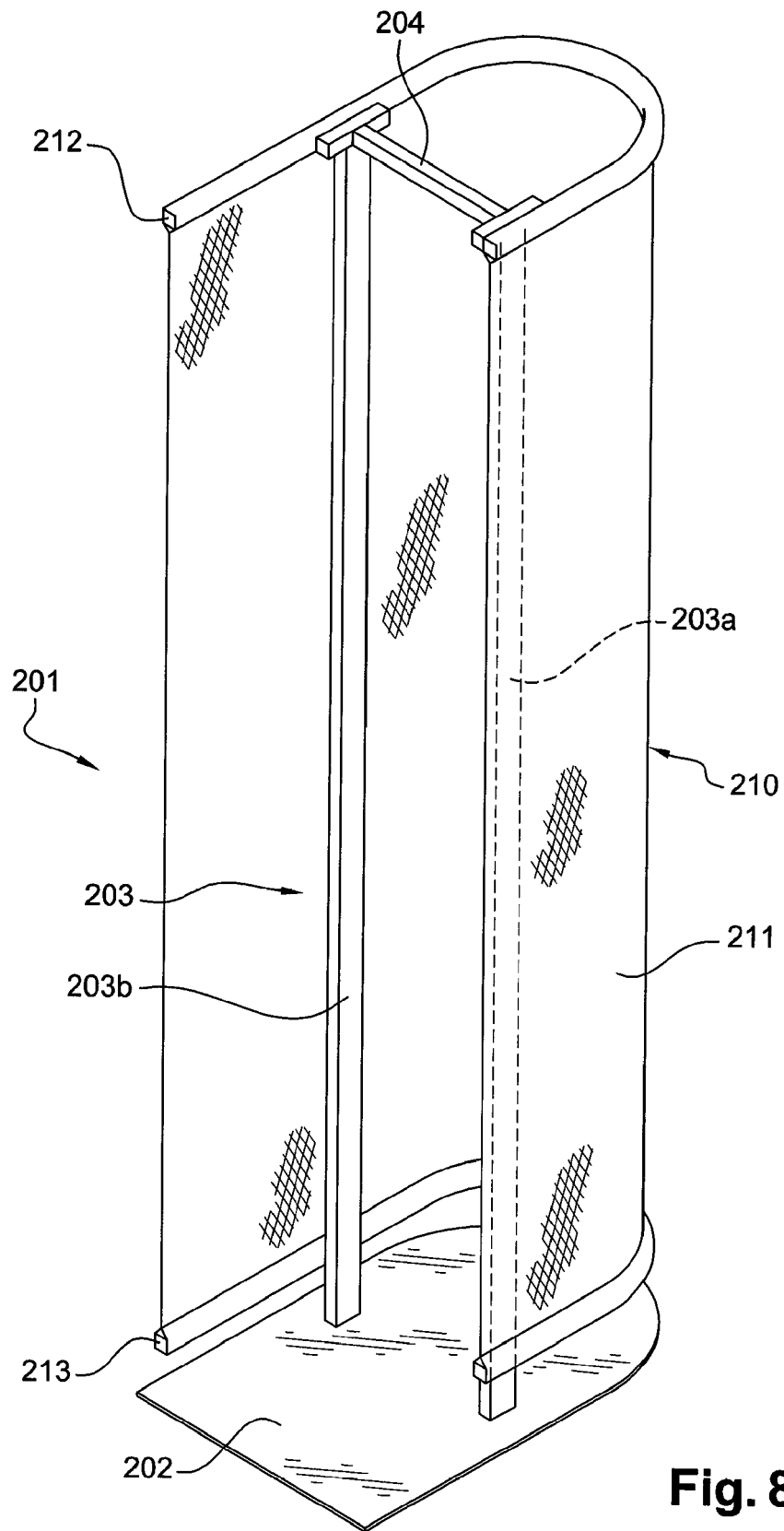


Fig. 8



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 13 18 4832

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 5 906 277 A (VIENNEAU) 25 mai 1999 (1999-05-25)	1,2,4,6,8	INV. A47G25/06
Y	* figures 4,5 *	5	
Y	----- US 5 299 697 A (HO ET AL.) 5 avril 1994 (1994-04-05) * le document en entier *	5	
X	----- GB 06180 A A.D. 1912 (SMITH) 23 janvier 1913 (1913-01-23) * page 2, ligne 36 - ligne 43; figures 4-7 *	1,2	
X	----- DE 92 05 456 U1 (LAMBERS) 11 juin 1992 (1992-06-11) * revendication 3; figures 4,5 *	1,3,4	
X	----- FR 8 496 E (GILLE) 9 avril 1908 (1908-04-09) * page 2, ligne 1 - ligne 20; figures *	1,3,4	
X	----- US 2 047 093 A (BARBEE) 7 juillet 1936 (1936-07-07) * page 2, ligne 5 - ligne 38; figures *	1,4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 26 septembre 2013	Examineur Beugeling, Leo
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 13 18 4832

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-09-2013

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5906277	A	25-05-1999	AUCUN	
US 5299697	A	05-04-1994	AUCUN	
GB 191206180	A	23-01-1913	AUCUN	
DE 9205456	U1	11-06-1992	AUCUN	
FR 8496	E	09-04-1908	AUCUN	
US 2047093	A	07-07-1936	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82